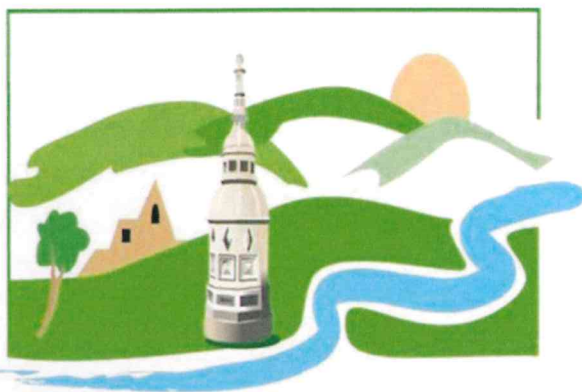




Le Bulletin de Mûres

MAIRIE DE MÛRES

Tél. 04 50 68 22 17
Fax. 04 50 68 29 11
Mél. maimures@wanadoo.fr
Site web: www.mures.fr

Horaires du Secrétariat de Mairie
Lundi, mardi, vendredi de 8h00 à 12h00
Mercredi de 9h00 à 11h30
Jeudi de 16h00 à 19h00

Responsable de Publication :
David Dubosson, Maire
Comité de Rédaction : Commission Communication,
Jennifer Domingues, Florence Héritier Daviet, Christelle
Meinder, Delphine Pollier, Julie Roupioz.
Impression : par nos soins

Sommaire

-  **Notre nouveau conseil**
Page 2
-  **Notre commune a du talent**
Page 3
-  **Zoom sur ... les travaux**
Page 4
-  **Recensement militaire**
Page 5
-  **Informations - Recette**
Page 6, 7
-  **Zoom sur ... une association**
Page 8

Le mot du Maire

Chers Mûrains, chères Mûraines,

C'est avec beaucoup d'espoir que je formule pour vous et vos familles de trouver quiétude et confiance, dans cette nouvelle année 2021.

Nous n'aurons pas l'occasion de partager les moments de convivialités avec vous, personnels entrepreneurs et associations lors des traditionnelles cérémonies de vœux, afin de nous préserver de cette pandémie toujours aussi présente.

L'ensemble du conseil se joint à moi et forme des vœux pour que cette nouvelle année nous permette à nouveau de nous retrouver et d'avoir une vie sociale plus chaleureuse.

*Votre maire,
David Dubosson*



**Joyeux Noël aux
services techniques**

Le camion des services techniques ayant fait son temps, un camion benne de marque IVECO a été commandé pour un montant de 40 000 €. Il va être livré courant janvier.



Installation du Conseil Municipal

Suite à l'élection du 15 mars 2020, le conseil municipal s'est réuni le 28 mai pour élire le maire et les adjoints. Il a donné délégation au maire, et a mis en place les commissions et groupes de travail.

David Dubosson a été élu maire
Daniel Balbo 1^{er} adjoint
Jean Paul Berthod 2nd adjoint
Jennifer Domingues 3^{ème} adjoint
Adeline Mulot 4^{ème} adjoint

La parité est respectée !



David a invité chacun des conseillers à s'inscrire dans une ou plusieurs commissions en fonction de ses compétences et aspirations.

Chaque commission est présidée par le maire et sous la vice-présidence d'un adjoint :

Finances

Daniel Balbo
Etienne Deniger
Florence Héritier Daviet
Pascal Petrini



Urbanisme - PLUI

Daniel Balbo
Jean Paul Berthod
Marlène Grevat
Florence Héritier Daviet
Thomas Jacquet
Pascal Petrini



Affaires scolaires – Actions sociales

Adeline Mulot
Emmanuel Bouvier
Geoffrey Prouillet
Julie Roupioz



Travaux - Bâtiments

Jean Paul Berthod
Emmanuel Bouvier
Etienne Deniger
Marlène Grevat
Thomas Jacquet
Christelle Meinder
Delphine Pollier
Geoffrey Prouillet



Animation - Communication

Jennifer Domingues
Florence Héritier Daviet
Christelle Meinder
Delphine Pollier
Julie Roupioz



Notre commune a du talent ...

Les décorations de Noël



En cette fin d'année 2020, les lutins, pères Noël, bonhommes de neige, sapins et autres personnages ont fait une halte sur la place et à la mairie.

En vous promenant dans notre village, ces décorations n'ont pas pu vous échapper et nombreux sont les Mûrains qui nous ont exprimé leur contentement, joies et plaisirs à la vue de ces décorations.



Sous la houlette de Jennifer Domingues, la commission s'est réunie pour imaginer, concevoir et réaliser diverses scénettes, et ce, en toute sécurité ... au nez et à la barbe de la Covid.

Un remerciement particulier pour :

- les Mûrains qui nous ont fait don de décorations,
- Bernard Mongellaz pour les végétaux,
- le Comité Des Fêtes pour le prêt de leurs décorations qui a permis d'animer notre mairie,
- et Fred (notre cantonnier) pour son aide précieuse à la mise en place (et au démontage !)



Et imaginez un instant que pour les prochaines fêtes de fin d'année, nous puissions tous nous retrouver sur la place, partager une boisson chaude, écouter des chants de Noël. En un mot, retrouver des moments de convivialité ...



Un point sur les travaux et le PLUI



Réfection du mur de l'école

La réfection du mur de l'école et l'aménagement autour de l'église sont maintenant terminés. Le mur en pierre de l'école agrémente l'entrée Nord du chef-lieu avec en ligne de fond l'église Saint Donat qui rayonne avec sa nouvelle place et son monument aux morts. Dans les prochains jours, seront posés des bacs à fleurs en bois réalisés par notre agent de maîtrise Frédéric Castella,

Réfection de voirie

Juste avant Noël, ont été réalisés des travaux de goudronnage sur la route de l'Albo, de la Veïse, et de Chessy. Plusieurs autres tranches sont à l'étude pour l'année 2021, des recherches de subventions ont été demandées en préfecture, au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et bien sûr à notre plus fidèle partenaire le Conseil Départemental au titre du CDAS (Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité).

Cimetière

Tout au long de l'année 2021, des travaux seront réalisés au cimetière avec notamment :

- la pose d'un nouveau columbarium
- la pose de cavurnes
- la création d'un jardin du souvenir

Sécurité routière

Depuis de nombreuses années, le flux de véhicules augmente sur nos routes communales, la vitesse également. Dans les tous prochains jours, les Balmettes et Chessy seront mis en ZONE 30. La pose de panneaux et des aménagements provisoires seront réalisés en interne pour faire baisser la vitesse.

Jean Paul BERTHOD
Adjoint en charge des travaux

Le **PLUI du Pays d'Alby** est en vigueur depuis le **29 mars 2018**. Ce document d'urbanisme a pour vocation la protection de notre environnement, de nos paysages et de notre identité rurale dans un contexte de pression foncière complexe et tendu.

Ce document permet d'harmoniser et de préciser les règles d'urbanisme sur notre territoire (le pays d'Alby). Il est important de préciser que toute réalisation, quelles que soient son emprise au sol, sa surface de plancher ou sa nature, est susceptible d'être encadrée par ce nouveau document d'urbanisme, même si en raison de sa surface, elle n'est pas soumise à demande d'autorisation (moins de 5 m²). Il appartient donc à chacun de consulter celui-ci sur le site du Grand Annecy ou de prendre attache avec la mairie avant tout commencement de travaux.

Bien entendu, cela concerne toute occupation du sol quelle que soit la surface de la construction car le PLUI régit, au-delà même de la réalisation d'une habitation, le nombre, le type et la surface des annexes ou extensions qui peuvent lui être affectée mais aussi (Liste non exhaustive) : les clôtures, les murs de soutènement, les affouillements et exhaussements, les piscines, la réfection de toiture, de façade et toutes modifications d'ouvertures (travaux les plus courants).

Si dans la plupart des cas le non respect de cette réglementation résulte de la méconnaissance de ces dispositions, il apparaît toutefois que certains s'en affranchissent en toute connaissance, d'où la nécessité de ce rappel. L'équité fiscale nous impose d'être vigilants. Faute de pouvoir régulariser des travaux déjà effectués ou en cours, des actions en justice seront engagées à des fins de démolition et remise en l'état des sols.

Daniel BALBO
Adjoint en charge de l'urbanisme



RECENSEMENT MILITAIRE

Recensement militaire obligatoire à 16 ans

Démarche civique essentielle, le recensement obligatoire est la deuxième étape du “parcours de citoyenneté” (la première étant l’enseignement de Défense prévu par la loi dans les programmes scolaires des classes de 3ème et de 1ère).

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s’ils résident à l’étranger. Cette obligation légale est à effectuer **dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire**. La Mairie (ou le consulat) vous remettra alors une attestation de recensement. Il est primordial pour vous de la conserver précieusement.

Attestation de recensement

Cette attestation vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l’autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée,...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription d’office sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Après avoir été recensé, et jusqu’à l’âge de 25 ans, vous êtes tenu de faire connaître au Bureau du Service National de rattachement tout changement de domicile ou de résidence, de situation familiale et professionnelle.



Journée d’Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
Elle constitue la 3ème étape du “parcours de citoyenneté”. La JAPD est obligatoire pour les garçons et les filles entre la date de recensement et l’âge de 18 ans.

C’est l’occasion d’avoir un contact direct avec la communauté militaire et d’y découvrir de multiples métiers et spécialités, civils et militaires.

En fin de journée, un CERTIFICAT DE PARTICIPATION vous est remis. Ce certificat obligatoire est requis pour l’inscription aux examens et concours soumis au contrôle de l’autorité publique.

Pièces à produire pour le recensement :
carte d’identité du jeune + livret de famille

Pour plus d’information, consulter :

service-public.fr et defense.gouv.fr

À l'école ...

Une rentrée pas comme les autres !

Après une rentrée particulière, avec un protocole sanitaire renforcé et le port du masque pour les enfants, nous sommes satisfaits de respecter cette règle, depuis septembre nous nous sommes adaptés à passer plusieurs fois par jour pour la désinfection de tous les points de contacts et des WC de l'école. Pour la cantine, nous respectons les règles sanitaires depuis la rentrée de septembre, avec une distanciation entre chaque élève (table individuelle). Nous ne mélangeons pas les classes dans le réfectoire et entre les 3 services les tables et les chaises sont désinfectées avant d'être redressées pour accueillir à nouveau les enfants.

Depuis septembre, tous les locaux occupés par les enfants sont désinfectés une fois par jour à fond ainsi que les tables et les chaises. Nous mettons un point d'honneur à respecter ces règles et à faire au mieux pour l'école et les enfants.

Monsieur Le Maire nous a obtenu un partenariat avec le club de foot d'Alby-sur-Chéran, nous avons donc Jessica qui vient le lundi et le mardi midi pour faire pratiquer différentes activités aux enfants.



Christine et Anne les « anges-gardiennes » du bien être de nos enfants

Nos amis les bêtes ...

Comme nous vous l'avions déjà mentionné plusieurs fois, les chiens ne sont pas admis sur les pelouses et doivent être obligatoirement **tenus en laisse** sur la voie publique. Notre employé communal a toujours la désagréable surprise de trouver des « crottes » autour du City stade. Des distributeurs de sacs à chiens sont à votre disposition.

MERCI de respecter les espaces publics

Pour rappel montants des amendes prévues par la loi :

- . Pour chien en divagation : de 135 € à 750 €
- . Pour le non ramassage de déjections canines : de 35 € à 68 €

En résumé, pour le bien vivre ensemble, et profiter en toute tranquillité de vos balades

Les chiens doivent être tenus en laisse et vous devez vous munir de votre « tote-dog-crottes »

La peur des chiens existe !



INFORMATIONS

Bibliothèque

Nous vous informons qu'en raison :

- des dispositions sanitaires en vigueur,
- de l'activité ski des enfants de l'école primaire les trois semaines avant les vacances de février,
- du froid et de la nuit précoce qui n'incitent pas les gens à sortir.

Les horaires d'ouverture de la bibliothèque sont modifiés pour les mois de janvier et février.

Evadez vous en lecture !



Horaires d'ouverture :

. Les samedis de 16h à 18h

. Pas d'ouverture le mardi jusqu'à nouvel ordre



L'association des chasseurs de Mûres va procéder à un repeuplement de lièvres sur le territoire de la commune. Six lièvres reproducteurs vont ainsi être lâchés. Ces animaux ne sont en aucun cas des animaux de tirs et ne seront pas chassés les années suivantes. Pour la réussite de cette opération, nous vous demandons de ne pas lâcher vos chiens mais de les promener en laisse.

Deux secteurs sont prévus : « la zone des Crêts » et « la zone des Rippes ». Ces deux zones sont déjà soumises à la réglementation des chiens en divagation : elles sont placées en réserves de chasse.

Toute personne promenant un chien non attaché pourra être verbalisée. Les agents de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) ainsi que le garde-chasse de la commune seront vigilants aux respects de ces règles.

Cette opération est financée intégralement par les chasseurs. Nous comptons sur vous pour votre coopération.

Les chasseurs de Mûres

RECETTE RECONFORTANTE

Tatin de carottes au fromage des Bauges !

Pour 4 personnes

900 gr de carottes

1 filet d'huile d'olive

1 cuillère à café de sucre complet

1 cuillère à café d'herbes de Provence

Quelques graines de cumin

100 gr de fromage type gruyère des Bauges !



1 pâte à tarte à l'huile d'olive (ou mélanger 250 gr de farine T80 + 1 pincée de sel + 4 cuillères à soupe d'huile d'olive + juste assez d'eau pour pouvoir former une boule de pâte)

Peler les carottes et couper en tronçons de 2 cm de long. Cuire à l'étouffée (à couvert avec un peu d'eau) pendant 25 minutes puis égoutter (ou cuire à la vapeur).

Préchauffer le four à 180 °C

Huiler un moule à tarte de 24 cm de diamètre et parsemer de sucre et de quelques graines de cumin. Y ranger joliment les tronçons de carottes. Saler, parsemer d'herbes de Provence et couvrir de fines lamelles de comté. Abaisser la pâte à tarte et couvrir, enfoncer les bords de la pâte sur les côtés.

Enfourner pour 35 minutes

Laisser refroidir 5 minutes avant de démouler. Déguster chaud !

ZOOM SUR UNE ASSOCIATION : L'APE



L'APE VOUS REMERCIE !

L'Association des Parents d'Elèves de l'école de Mûres souhaite profiter de cette nouvelle année pour remercier les Mûrain(e)s de continuer à faire preuve de générosité envers les enfants de la commune.

En effet, l'opération galettes de cette année a de nouveau été un succès puisque 282 galettes et brioches ont été distribuées le samedi de 9 janvier 2021, et cela malgré des conditions de ventes qui ont dû être adaptées. Vous avez peut-être été déçus de n'avoir reçu qu'un bon de commande dans votre boîte à lettres ou des personnes masquées qui ne franchissaient pas le seuil de votre porte, mais c'était la condition pour ne pas tout annuler. Merci d'avoir malgré tout fait l'effort de participer.

L'APE de Mûres est depuis longtemps un passage important pour tous les parents car elle permet à ceux-ci de se rencontrer ou se retrouver, et très souvent de tisser des liens qui font qu'ils continueront, « en vieillissant », de s'investir pour le dynamisme de notre belle commune. Ces moments de convivialité sont malheureusement en pause, et nous attendons avec impatience des jours meilleurs.

Mais le rôle premier de l'APE est bien entendu de participer financièrement aux activités scolaires mises en place par un duo d'enseignantes dynamiques. Après une pause forcée en fin d'année dernière, les maitresses ont relancé un programme d'activités ambitieux pour nos enfants (piscine, ski de fond, cycle vélo, musique, spectacles...) et nous avons le devoir de faire notre possible pour qu'il puisse être mené à bien.

Suite à l'annulation en 2020 des 3 opérations phares de la commune (le traditionnel loto-choucroute de l'APE, la fête des tracteurs et le marché de Noël), l'APE a dû se remobiliser pour trouver des solutions alternatives de manière à pouvoir continuer à financer les activités des enfants. Une vente d'objets personnalisés par les enfants en classe a été réalisée à l'automne à destination des familles. Il y a ensuite eu des ventes ouvertes à tous à l'occasion des fêtes (huitres puis galettes). Ces opérations, certes moins conséquentes, permettent d'amortir la baisse des recettes liées à l'annulation des événements majeurs.

Malheureusement, il est quasiment acquis que pour la seconde année consécutive, la véritable institution de l'APE, le loto choucroute, qui rassemble habituellement plus de 300 personnes ne pourra pas avoir lieu. Nous réfléchissons cependant à la possibilité de maintenir quelque chose (vente de repas à emporter...), et nous ne manquerons pas de vous solliciter le cas échéant !

Nous tenons également à remercier la commune et le département pour leur soutien moral et financier.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux et espérons vivre une belle année avec vous.

Le bureau de l'APE et l'ensemble des parents d'élèves de l'école Jacques Prévert.



Dans l'ordre :
Fabien Guers, secrétaire
Alexandra Mamy trésorière adjointe
Caroline Rosenblum, présidente
Lucie Tournaille, vice-présidente
Thomas Jacquet, trésorier